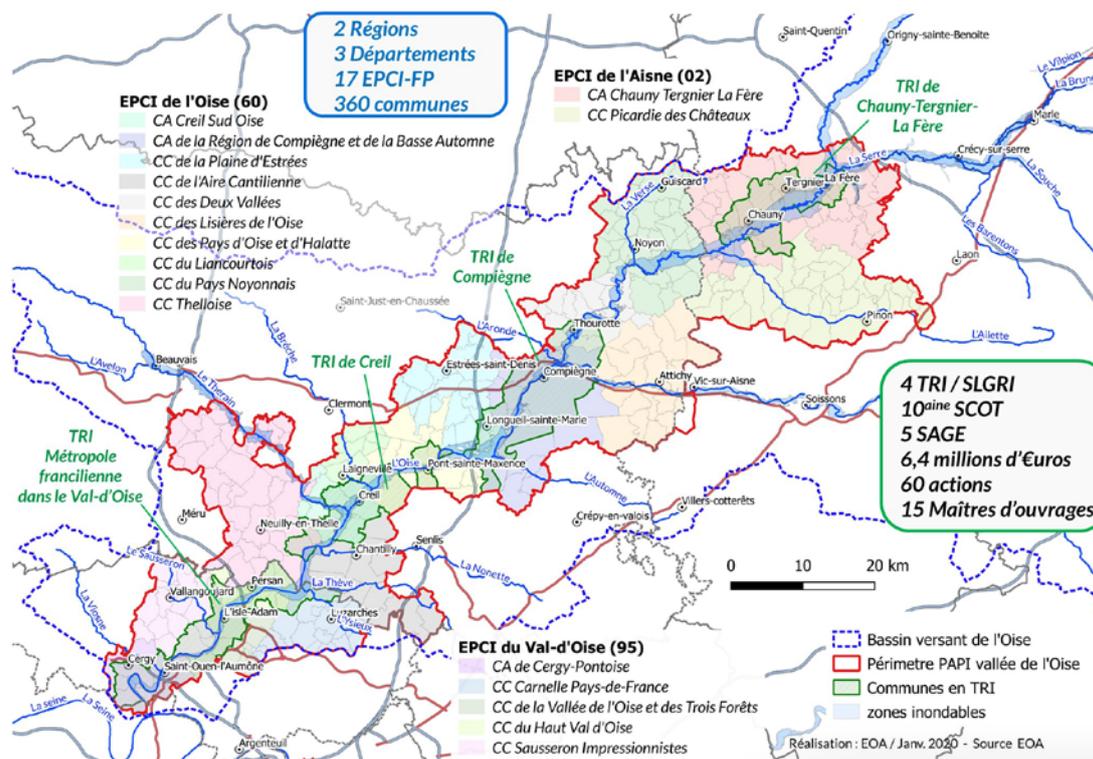


PAPI D'INTENTION DE LA VALLÉE DE L'OISE

PROGRAMME D' ACTIONS ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS

LE PÉRIMÈTRE & LES ACTEURS

Le périmètre d'intervention rassemble les EPCI à fiscalité propre correspondants aux quatre territoires à risque important d'inondation (TRI) de Chauny-Tergnier-La-Fère, du Compiégnois, du Creillois et le TRI Oise-Ile-de-France dont Cergy-Pontoise.



D'autres collectivités ont également été intégrées au titre de la stratégie de gestion de l'aléa et de la continuité de la vallée de l'Oise. En définitive, ce périmètre cohérent représente 360 communes, réparties sur 17 Etablissements publics de coopération intercommunale, sur les 3 départements de l'Aisne, de l'Oise et du Val-d'Oise.

Le PAPI d'intention (2020-2024) comprendra des études en vue d'élaborer un PAPI complet, qui comprendra des études et des travaux. L'Entente Oise-Aisne porte et anime la démarche. ■

15 MAITRES D'OUVRAGE

60 ACTIONS

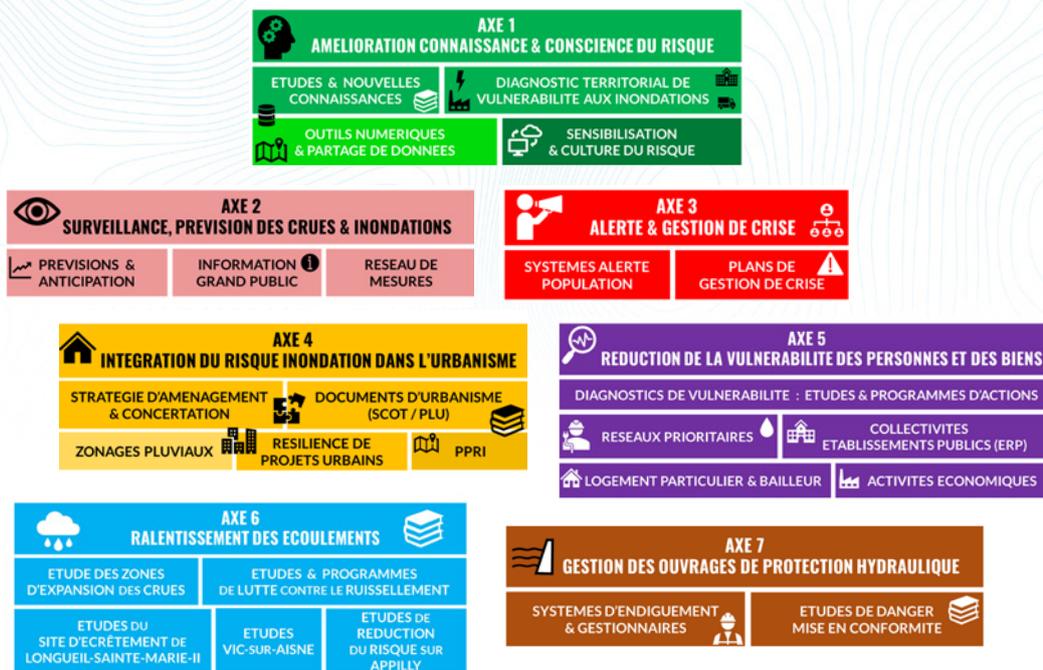
7 AXES D'INTERVENTION

Présentation du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

Le programme

7 axes stratégiques d'intervention

Le PAPI comprend environ 60 actions réparties selon sept axes d'intervention, allant de l'amélioration des connaissances à la gestion des ouvrages de protection, en passant par la gestion de crise, la prévision, la culture du risque, l'écrêtement des crues, la réduction des dommages par l'établissement de diagnostics de vulnérabilité ou la prise en compte du risque dans l'urbanisme.

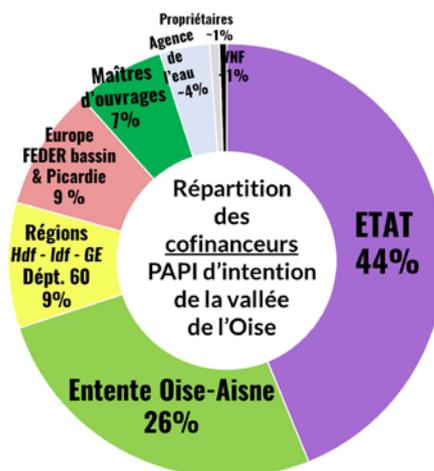
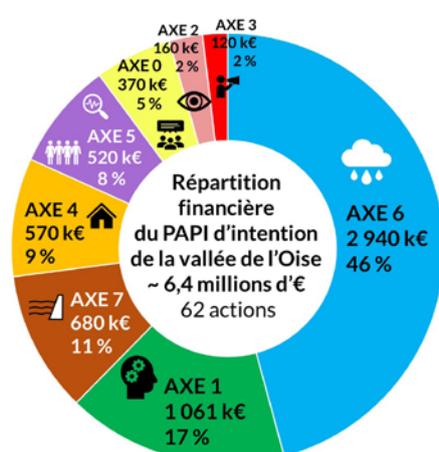


Les financements

Un programme de 6,4 millions d'euros sur 4 ans

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise est cofinancé par l'Etat (crédits BOP181 et Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs - FPRNM - dit Fonds "Barnier"), l'Entente Oise-Aisne, les régions Grand-Est, Hauts-de-France et Ile-de-France, le Conseil Départemental de l'Oise, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Europe via le FEDER, et Voies navigables de France.

Les actions sont portées par plusieurs EPCI (ARC, CACP, CC2V, CCPOH), l'Agence régionale de Santé des Hauts-de-France, le syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne (SAGEBA), le syndicat mixte du bassin Creillois et des vallées Bréthoise (SMBCVB), certains opérateurs de réseaux et propriétaires. ■



■ La stratégie

Vers la résilience de la vallée de l'Oise face aux inondations

La stratégie définie est le développement de la résilience de la vallée de l'Oise aux inondations sur le long terme (au-delà de 10 ans).

Plusieurs stratégies sont mises en œuvre selon des échelles temporelles : à court terme, durant le PAPI d'intention (échéance de 3 ans), puis à moyen terme lors du montage du PAPI complet (échéance 3 à 5 ans) et enfin à long terme lors du PAPI complet (échéance 6 à 10 ans). Dans le PAPI d'intention, la stratégie se décline au travers d'une approche globale de gestion du risque sur les différentes échelles géographiques (du bâtiment à la vallée, en passant par les quartiers et les communes) et temporelles (crues fréquentes, moyennes et extrêmes). ■

OBJECTIFS SUR LES CRUES	
CRUES EXTREMES	<ul style="list-style-type: none"> Préparer, Anticiper et coordonner la réponse à la crise
CRUES MOYENNES	<ul style="list-style-type: none"> Avoir des réseaux résilients Réduire les dommages sur le bâti Aménager durablement le territoire Maintenir l'emploi et l'attractivité du territoire
CRUES FREQUENTES	<ul style="list-style-type: none"> Réduire les niveaux d'eau et limiter les dommages Redonner de l'espace à l'eau Conforter les ouvrages existants (<i>sécurité des personnes</i>) Lutter contre le ruissellement



Crue de l'Oise, 1993 (La Fère, O2)

La "résilience", c'est quoi ?

La notion de résilience renvoie à la capacité d'un territoire - et de la société - à faire face à une catastrophe, à se réorganiser et à récupérer ses fonctions et sa structure. La résilience passe par une meilleure connaissance du risque et une réduction de la vulnérabilité des biens et des infrastructures. ■

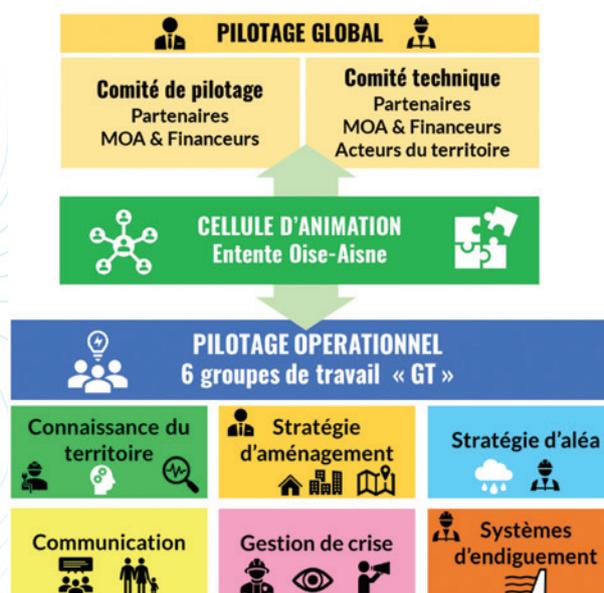
■ La gouvernance

Une démarche multi-partenaire

Le risque d'inondation est une thématique transversale à de nombreuses politiques publiques. Le PAPI d'intention consolidera une gouvernance avec les différents partenaires, au travers des compétences et missions des collectivités (compétences « animation », « ruissellement agricole / rural », « urbanisme / aménagement du territoire », « eau potable » et « assainissement » ; missions « information préventive » et « gestion de crise »), et notamment celle de la GEMAPI.

Un pilotage global est assuré par deux instances de suivi et de pilotage du programme : le comité technique assure un suivi de la démarche (actions et calendrier) et de sa cohérence, et le comité de pilotage valide les étapes, arbitre les décisions financières et les révisions/adaptations du PAPI. Ces deux comités regroupent un bon nombre d'acteurs des territoires afin d'assurer une large concertation.

Dans la continuité des rencontres initiées lors des réflexions des Stratégies Locales de Gestion du Risque d'Inondations (SLGRI) et du montage du dossier PAPI, des groupes de travail thématiques seront constitués et permettront de regrouper des acteurs techniques selon des familles d'actions. L'Entente assure l'animation, la coordination et la cohérence de l'ensemble de ces sessions. ■



Contexte local et Directive inondation

Ces trente dernières années, la vallée de l'Oise a été fortement touchée par les crues de l'Oise et de l'Aisne, les deux plus importantes étant les inondations de 1993 et 1995. Plus récemment, des crues de moindre ampleur (2011, 2013, 2019, 2020) viennent régulièrement rappeler l'existence du risque inondation.

Afin de réduire les conséquences négatives des inondations, en application de la « Directive Inondation » (Directive Européenne 2007/60/CE du 23/10/2007), des Stratégies Locales de Gestion du Risque d'inondation (SLGRI) ont été approuvées fin 2016, après une concertation de 3 ans, sur des périmètres élargis aux quatre Territoires à Risque Important d'inondation (TRI) du bassin de l'Oise et centrés sur les agglomérations de Chauny-Tergnier-La-Fère, de Compiègne, de Creil et de Pontoise.

Ces SLGRI constituent les déclinaisons locales des objectifs fixés par le Plan de Gestion des Risques d'inondation (PGRI) du bassin Seine-Normandie pour les TRI et concernent plusieurs champs de la politique de prévention des risques d'inondation : réduction de la vulnérabilité des territoires et de ses enjeux, gestion des aléas, gestion de crise et retour à la normale, information préventive et culture du risque, surveillance et prévision des crues, maîtrise de l'urbanisation et intégration du risque dans l'aménagement.

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise est une déclinaison opérationnelle des SLGRI, en mobilisant l'ensemble des leviers de la gestion du risque inondation et des moyens financiers. ■

L'Entente Oise-Aisne, structure porteuse du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise

Le PAPI d'intention de la vallée de l'Oise a été labellisé le 23 mai 2019 par le Comité Plan-Seine. L'Entente Oise-Aisne porte et anime ce programme d'un montant total de 6,4 M€ sur une durée de 4 ans (2020-2022). La contractualisation via la signature d'une convention-cadre le 7 août 2020 a permis d'acter le partenariat entre l'Etat, l'Entente Oise-Aisne et les principaux maîtres d'ouvrages et financeurs. En 2021, à la suite du comité de pilotage du PAPI le 18 mars 2021, un avenant est venu modifier l'assiette globale financière et prolonger d'une année supplémentaire le dispositif.

L'Entente, en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB), assure le portage du PAPI au titre de sa compétence "animation-concertation" qu'elle a reçu des départements par transfert de l'item 12° (L.211-7 du Code de l'environnement). ■



CONTACTS – Animation du PAPI - Entente Oise-Aisne

Marjorie ANDRÉ – directrice de l'appui aux Territoires - marjorie.andre@oise-aisne.fr
 François PARIS – animateur du PAPI de la vallée de l'Oise - francois.paris@oise-aisne.fr
 Eve BARADEL – chargée de mission « résilience des territoires » - eve.baradel@oise-aisne.fr
 Cécile STRIPPE - responsable communication - communication@oise-aisne.fr

Entente Oise-Aisne - Etablissement public territorial de bassin - Syndicat mixte ouvert
 11 cours Guynemer - 60200 COMPIEGNE - Tél : 03 44 38 83 83 - entente@oise-aisne.fr - oise-aisne.net



oise-aisne.net